**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 30 (1993)
**Heft:** 1118

**Artikel:** Étude vaudoise : vieillir à la maison
**Autor:** Guyaz, Jacques
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1011464

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

ÉTUDE VAUDOISE

# Vieillir à la maison

***Le canton de Vaud tente de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par un accroissement des soins adaptés à ce type de prise en charge. Une étude statistique apporte quelques chiffres intéressants.***

(*jg*) Un dossier sur la prise en charge des personnes âgées dans le canton de Vaud est publié dans le dernier numéro de *Numerus*, (nº 1, février 1993) le courrier statistique de l'Etat de Vaud. On y apprend que 15% des personnes de plus de 65 ans se trouvent dans le réseau médico-social. Cette proportion atteint 66% chez les plus de 90 ans.

La présentation des parts respectives de la prise en charge par les établissements d'hébergement et par les organisations de maintien à domicile est un des éléments intéressants de cette étude (voir le tableau).

Ces chiffres sont différents de ceux qui figurent dans l'annexe démographique du «Rapport Blanc» sur le réexamen des tâches de l'Etat, qui mentionne 6100 personnes hébergées et 12 000 maintenues à domicile. Cet écart est sans doute dû au fait que les chiffres publiés par *Numerus* ne concernent que les plus de 65 ans.

Dans 64% des cas, les services de soins à domicile prennent en charge des personnes vivant seules chez elles, mais 76% des bénéficiaires ont un soutien de leur entourage. Ce sont généralement des problèmes somatiques qui nécessitent ces interventions. Par contre, dans les institutions hébergeantes, la plus grande partie des cas relèvent de la gériatrie et de la psychiatrie.

L'étude démographique déjà citée fait état d'une augmentation probable de 18% des besoins d'hébergement de 1990 à l'an 2000 et de 14% des besoins de soins à domicile durant la même période. Mais si l'on prend l'horizon 2005, l'augmentation pour les soins à domicile se monte à 21% depuis 1990.

Il est certain que les statistiques présentées par *Numerus* devraient permettre une planification plus fine de la répartition entre hébergements et soins à domicile. Le canton de Vaud mise sur un accroissement de l'activité des soins à domicile, un maintien du nombre de lits existants dans les établissements spécialisés et une transformation probable des lits de soins aigus des hôpitaux régionaux.

Ces raisonnements strictement démographiques ont le mérite de définir le seuil minimum incompressible de la prise en charge des personnes âgées. La réalité risque d'être quelque peu différente si l'on fait intervenir un facteur sociologique: un mode de vie individualiste générant un isolement de plus en plus grand, et un facteur scientifique: les progrès de la médecine permettront à un nombre de plus en plus élevé de gens de rester en vie de plus en plus longtemps. Le risque actuel est donc plutôt celui d'une sous-estimation des besoins médico-sociaux futurs. ■

**Population vaudoise âgée de plus de 65 ans**

| | 65-74 ans | 75-79 ans | 80-84 ans | 85-89 ans | 90 et plus | total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Personnes hébergées le 29 octobre 1992 | 657 | 735 | 1210 | 1514 | 1225 | 5341 |
| Personnes ayant utilisé une aide à domicile en novembre 1992 | 1701 | 1602 | 2209 | 1588 | 720 | 7820 |
| Population totale au 1er janvier 1992 | 47 227 | 17 745 | 13 859 | 7 337 | 3 622 | 89 790 |

Les données ne sont statistiquement pas comparables verticalement, les dates de référence n'étant pas les mêmes. Tableau DP; source: *Numerus*, SCRIS.

# Le jeu et la caisse fédérale

(*ag*) A juste titre, la Loterie romande prend position contre le nouvel article constitutionnel concernant les jeux de hasard. En plus de l'ouverture des casinos, elle relève le risque de multiplication des machines à sous qui sont, comme observé dans d'autres pays, source de dépendance.

Mais surtout, elle relève que le principe sain jusqu'ici appliqué veut que le prélèvement par la puissance publique qui exerce la régale des jeux aille, non pas à la caisse de l'Etat, tonneau sans fond, mais soit affecté à des institutions privées ou parapubliques, notamment les œuvres sociales et la culture.

Faut-il affaiblir la loterie dont on peut connaître la répartition des dons sur le terrain au profit de la caisse fédérale qui ne retirera de toute façon que des recettes dérisoire: moins de 100 millions de francs ? ■

# Un salaire dans l'hôtellerie

(*cb*) A Genève, les patrons de l'hôtellerie et de la restauration refusent l'indexation des salaires alors que les charges sociales assumées par le personnel ont fortement augmenté. Par contre le prix des trois repas pris sur le lieu de travail est facturé 18 francs contre 15 francs 40 l'an passé.

Ces chiffres prennent toute leur signification quand on les rapporte aux salaires de la branche. A Genève, le salaire moyen — encadrement excepté — se situe entre 3200 et 3400 francs. Pour illustrer sa campagne en faveur de l'indexation, le syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) donne l'exemple d'un salaire mensuel de 2755 francs qui concerne 10% des salariés les moins payés de la branche.

De cette somme sont déduits

| | |
|---|---|
| – AVS | 139.13 |
| – Assurance chômage | 27.55 |
| – Assurance perte de salaire | 22.05 |
| – Assurance accident | 29.05 |
| – Prévoyance professionnelle | 56.90 |
| – Nourriture | 396.— |
| – Assurance maladie | 116.53 |
| *Total des déductions* | *787.21* |
| Salaire net | 1967.79 |